Rapport de gestion 2010

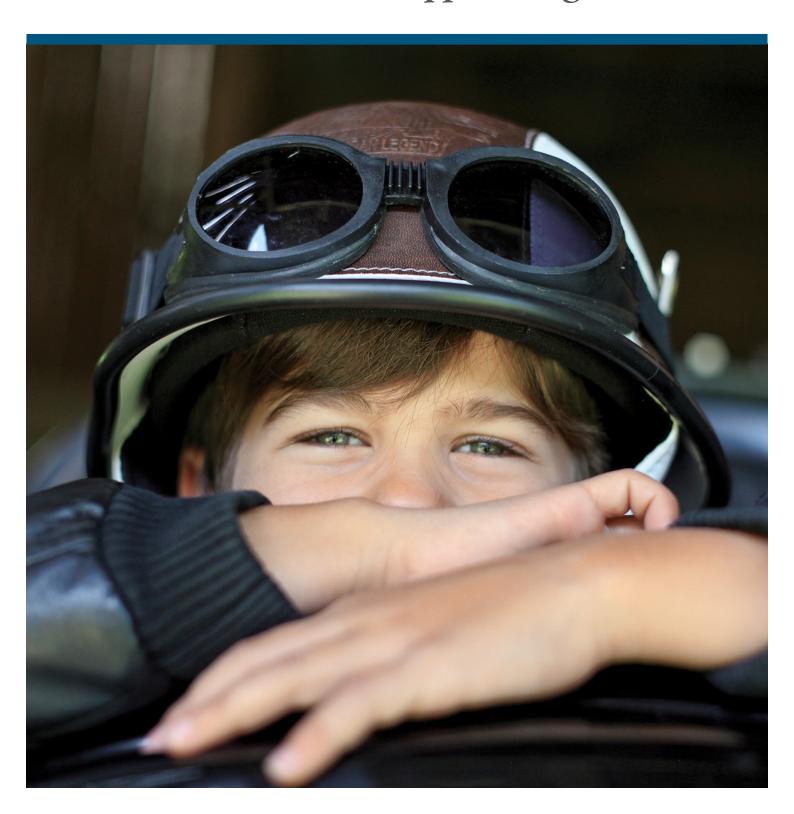
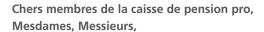


Table des matières

Avan	t-propos du président	3
Chiff	res-clé	4
Bilan		5
Com	ote de résultat	7
Anne	xe	10
1	Bases et organisation	10
2	Membres actifs et bénéficiaires de rente	13
3	Mise en œuvre du but de la Caisse	15
4	Principes d'évaluation et de présentation des comptes,	
	principe de continuité	16
5	Risques actuariels, couverture des risques, taux de couverture	16
	Bilan actuariel	23
6	Explication concernant le poste Placement de la fortune et le	
	résultat net du placement de la fortune	24
7	Explication des autres postes du bilan et du compte d'exploitation	31
8	Directives de l'autorité de surveillance	31
9	Autres informations relatives à la sécurité financière	32
10	Evénements survenus postérieurement à l'établissement du bilan	32
Rapp	ort de l'organe de révision	33
Impre	essum	35

Avant-propos du président





Au cours de l'exercice 2010, la caisse de pension pro s'est à nouveau bien comportée dans un environnement de taux d'intérêts durablement bas. Le rendement obtenu sur les capitaux placés s'est élevé à 1.44 % et se situe légèrement au-dessus de notre indice de référence Pictet LPP 25 – 2000 (0.13 %). Le degré de couverture s'élevait à 97.2 % au 31 décembre 2010, soit 0.1 % inférieur à son niveau de fin 2009. Néanmoins et en dépit de cette légère sous-couverture, le Conseil de fondation a renoncé à réduire le taux d'intérêt et a décidé au mois de décembre de créditer les avoirs de vieillesse ainsi que les comptes de primes de l'intérêt minimal légal LPP de 2 % pour l'année sous revue. Les capitaux de prévoyance des rentiers sont crédités d'un intérêt de 3.5 %.

C'est un total de 5'739 entreprises (contre 5'352 l'année précédente), comptant un total de 27'510 collaborateurs assurés (contre 29'228 l'année précédente) qui ont confié leur prévoyance à la caisse de pension pro. Cela représente une augmentation de l'effectif de 387 entreprises. Dans un environnement concurrentiel, la caisse de pension pro continue à miser sur une croissance qualitative. La fortune gérée a augmenté de CHF 7 Mio pour s'élever à CHF 1.8 Mrd.

Le compte de résultat se révèle particulièrement solide, en particulier grâce au fait que les primes d'assurance ont diminué de CHF 5.7 Mio par rapport à l'année précédente. Cela nous a permis de proposer à nos clients de prolonger leurs contrats à des conditions avantageuses.

Au cours de l'année 2010, le Conseil de fondation est resté fidèle à sa stratégie éprouvée de placement conservatrice. Il a procédé à des adaptations mineures dans les segments Obligations CHF et Obligations internationales. Afin d'amortir les conséquences de l'inflation prévisible, ces placements ont été légèrement réduits en faveur des Actions et de l'Immobilier. Le Conseil de fondation observe avec attention les conséquences sur les marchés financiers de la crise européenne de l'endettement ainsi que de la situation instable sur le front monétaire.

A travers l'utilisation pour la première fois des bases techniques LPP 2010 ainsi que la constitution de provisions supplémentaires pour le financement du taux de conversion unique, le Conseil de fondation prend en compte l'enjeu de l'évolution démographique de la société (longévité).

La réforme structurelle de la prévoyance professionnelle se trouve à l'agenda politique. Outre quelques propositions pertinentes, elle prévoit une réduction de la marge de manœuvre des représentants des employeurs et des employés au sein des organes dirigeants ainsi qu'une importante augmentation des contraintes réglementaires, et par corollaire des charges administratives. La caisse de pension pro s'engage en première ligne pour enrayer la pression visant un excès de régulation, ne pouvant qu'aboutir à des frais d'administration plus élevés pour les entreprises affiliées.

Forte de son approche du marché et de son solide positionnement en tant que spécialiste en prévoyance des PME et des entreprises de placement de personnel temporaire, la caisse de pension pro appréhende le futur avec confiance.

Je remercie au nom du Conseil de fondation l'ensemble de nos clients et partenaires de distribution, qui nous encouragent à poursuivre sur cette voie par leur fidélité et leur confiance. Je souhaite également remercier nos collaborateurs, qui mettent chaque jour au service de la caisse de pension pro leur professionnalisme et leur expertise, dans un souci constant de qualité et de performance.

Meilleures salutations

Peter Hofmann

Président du Conseil de fondation

Chiffres-clé

	2010 CHF 1'000	2009 CHF 1'000	Evolution en %
Cotisations brutes	164'635	165′033	-0.2
> dont cotisations d'épargne	116′112	117′170	-0.9
> dont cotisations de risque et pour frais administratifs	48′523	47′863	1.4
Capital épargne réglementaire	1′155′650	1′177′407	-1.8
Réserve mathématique des bénéficiaires de rentes	375′056	356′735	5.1
Prestations de retraite	30′873	25′316	22.0
Provisions techniques	36′507	35′300	3.4
> dont provisions selon l'art. 17 de la LFLP	1′510	1′586	-4.8
> dont provisions pour la prestation de sortie minimale LPP	332	372	-10.8
> dont réserves pour les sinistres tardifs	21′647	22′447	-3.6
> dont provisions pour le taux de conversion	7′854	4′268	84.0
> dont fonds de compensation du renchérissement	5′164	3′809	35.6
> dont provision pour le risque	-	2′818	-100.0
Sous-couverture	47′445	45′724	3.8
Somme du bilan	1′800′272	1′792′895	0.4
Autres données			
Degré de couverture de la Fondation	97.2 %	97.3 %	-0.1
Degré de couverture moyen des œuvres de prévoyance	98.2 %	98.6 %	-0.4
Entreprises affiliées	5′739	5′352	7.2
Personnes assurées	27′510	29′228	-5.9
Bénéficiaires de rentes (nombre de rentes)	2′338	2′251	3.9
Bénéficiaires de rentes réassurés	871	924	-5.7
Cas d'invalidité réassurés en suspens	234	228	2.6
Rendement des placements de capitaux	1.44 %	9.90 %	-85.5
Rémunération des avoirs de vieillesse	2.00 %	2.00 %	0.0
Taux d'intérêt technique	3.50 %	3.50 %	0.0

Bilan

Actifs	Point de l'annexe	31.12.2010 CHF	31.12.2009 CHF	Evolution en %
Placements	6.4	1'637'988'122	1′624′962′044	0.8
Placements sur le marché monétaire	6.4.1	46′902′588	105′147′665	-55.4
Créances contre employeurs	6.7.1	19′768′572	19′180′308	3.1
Acomptes pour œuvres de prévoyance		_	126′000′000	-100.0
Créances contre des tiers		753′702	666′002	13.2
Placements hypothécaires auprès des employeurs	6.7.1	2′930′000	3′180′000	-7.9
Placements hypothécaires auprès de tiers	6.4.2	6′000′000	6′000′000	0.0
Obligations Suisse et étranger en CHF	6.4.3	427′986′002	439′979′643	-2.7
Obligations internationales en monnaies étrangères	6.4.3	192′689′573	191′403′310	0.7
Obligations convertibles		66′928′566	78′625′000	-14.9
Actions Suisse	6.4.4	157′922′411	136′947′661	15.3
Actions internationales	6.4.4	242'693'189	196′781′379	23.3
Placements alternatifs	6.4.5	77′756′521	13′396′149	480.4
Immeubles Suisse	6.4.6	395'656'998	307'654'927	28.6
Compte de régularisation de l'actif		3'671'582	906′429	305.1
Actifs des contrats d'assurance	5.2	158′612′153	167′026′187	-5.0
Total des actifs		1′800′271′857	1′792′894′660	0.4

Bilan

Passifs	Point de l'annexe	31.12.2010 CHF	31.12.2009 CHF	Evolution en %
Dettes		95′572′983	74′326′805	28.6
Dettes issues de prestations de libre passage et de rentes		48'678'560	39'747'873	22.5
Capitaux reçus en faveur des œuvres de prévoyance		35'458'449	19'058'951	86.0
Autres dettes		11'435'974	15′519′981	-26.3
Compte de régularisation du passif		11′524′862	11′382′190	1.3
Réserves de contributions de l'employeur	6.7.2	16′757′717	14'868'213	12.7
Provisions non techniques	4.2	830'000	834′000	-0.5
Capitaux de prévoyance et provisions techniques		1′705′850′584	1′715′226′651	-0.5
Capitaux d'épargne	5.3	1′155′650′459	1′177′407′196	-1.8
Réserve mathématique des bénéficiaires de rente	5.5	375′056′297	356′734′667	5.1
Passifs issus de contrats d'assurance	5.2	138′636′654	145′785′106	-4.9
Provisions techniques	5.7	36′507′174	35′299′682	3.4
Réserves de fluctuation des œuvres de prévoyance		3′000′000	3′000′000	0.0
Fortune libre des œuvres de prévoyance		14′180′783	18′980′803	-25.3
Dotation en capital de la Fondation, fortune libre de la Fondation, sous-couverture de la Fondation		-47′445′072	-45′724′002	3.8
Situation en début de période		-45′724′002	-142′309′272	-67.9
Exédent de produits/Exédent de charges		-1′721′070	96′585′270	
Total du passif		1′800′271′857	1′792′894′660	0.4

Compte de résultat

	Point de l'annexe	31.12.2010 CHF	31.12.2009 CHF	Evolution en %
Cotisations et apports ordinaires		190′933′927	231′379′182	-17.5
Cotisations des salariés	3.2	76′144′657	76′892′477	-1.0
Cotisations des employeurs	3.2	88'490'644	88′140′295	0.4
Déduction des cotisations des employeurs au débit des réserves de contributions	6.7.2	-1′636′141	-1′302′122	25.7
Déduction de la constitution de ducroire sur comptes de prime	6.7.1	-350′000	-200′000	75.0
Rachats et versements uniques	5.3	15′720′965	6′590′084	138.6
Apports à la réserve mathématique des bénéficiaires de rente lors de la reprise d'effectifs d'assurés	5.5	7′528′381	53'691'921	-86.0
Versement aux provisions lors de nouvelles affiliations		75′613	3′773′733	-98.0
Apports aux réserves de contributions de l'employeur	6.7.2	4′382′236	3′792′794	15.5
Apports au capital d'épargne (en provenance de la fortune libre des œuvres de prévo	oyance)	577′572	0	
Prestations d'entrée		126′945′892	122′008′322	4.0
Apports de libre passage	5.3	123′898′293	119′384′689	3.8
Remboursements de versements anticipés pour l'EPL/divorce	5.3	3′047′599	2'623'633	16.2
Total des apports de cotisations et prestations d'ent	rée	317'879'819	353′387′504	-10.0
Prestations réglementaires		-43′452′127	-43′911′900	-1.0
Rentes de vieillesse		-18′376′462	-15′509′202	18.5
Rentes de survivants		-4′691′498	-3′554′896	32.0
Rentes d'invalidité		-7′805′440	-6′252′030	24.8
Prestations au décès sous forme de capital		-3′813′089	-2′333′907	63.4
Prestations de retraite sous forme de capital		-8′765′638	-16′261′865	-46.1
Prestations de sortie		-280′703′696	-178′596′138	57.2
Prestations de libre passage en cas de sortie	5.3	-266′806′307	-164′907′438	61.8
Versements anticipés pour l'EPL/divorce	5.3	-13′086′324	-13′442′896	-2.7
Versements aux réserves de contributions de l'employeur	6.7.2	-811′065	-245′804	230.0
Total des dépenses relatives aux prestations et versements anticipés		-324′155′823	-222′508′038	45.7

Compte de résultat

	Point de l'annexe	31.12.2010 CHF	31.12.2009 CHF	Evolution en %
Dissolution / constitution de capitaux de prévoy- ance, provisions techniques et réserves de contribution		2′816′310	-132′822′517	
Dissolution/Constitution du capital d'épargne	5.3	41′462′889	-23′729′718	
Constitution de réserve mathématique pour les bénéficiaires de rentes	5.5	-18′321′631	-81′797′576	-77.6
Constitution de provisions techniques		-2′071′560	-7′989′674	-74.1
Rémunération du capital d'épargne	5.3	-20′593′542	-20′920′989	-1.6
Produit provenant de liquidation partielle		3′939′007	3′860′308	2.0
Constitution de réserves de contributions de l'employeur	6.7.2	-1′598′853	-2′244′868	-28.8
Produit des prestations d'assurance		23′558′175	13′680′246	72.2
Participations aux excédents		3′243′779	103′725	3027.3
Prestations d'assurance		20′314′396	13′576′521	49.6
Charges d'assurance		-26′597′711	-32′340′796	-17.8
Primes d'assurance	3.2	-25′789′086	-31′516′371	-18.2
Cotisations au fonds de garantie	3.2	-808′625	-824′425	-1.9
Résultat net de l'activité d'assurance		-6′499′230	-20′603′601	-68.5

Compte de résultat

	Point de l'annexe	31.12.2010 CHF	31.12.2009 CHF	Evolution en %
Report du résultat net de l'activité d'assurance		-6'499'230	-20′603′601	-68.5
Résultat net des placements	6.6	17′017′256	130′005′440	-86.9
Intérêts perçus sur les versements des assureurs précédents		111′382	36′017	209.2
Intérêts payés sur les prestations de libre passage		-1′523′288	-1′213′771	25.5
Intérêts sur créances/Obligations à l'égard de l'employeur	6.7.1	-268′224	-314′562	-14.7
Intérêts sur créances/Obligations à l'égard de tiers		22′413	55′800	-59.8
Intérêts sur les réserves de contributions des employeurs	6.7.2	-290′651	-261′797	11.0
Intérêts sur placements hypothécaires auprès d'employeurs		91′169	84′259	8.2
Intérêts sur placements hypothécaires auprès de tiers		323′735	300′396	7.8
Résultat des placements sur le marché monétaire	6.6.1	-1′591′361	816′116	_
Résultat des Obligations Suisse et étranger en CHF	6.6.2	14'656'943	39'481'495	-62.9
Résultat des Obligations internationales en devises étrangères	6.6.3	-19′307′845	7′582′274	
Produit sur Obligations convertibles		2′251′911	3'446'897	-34.7
Résultat des Actions Suisse	6.6.4	5′546′767	26′815′106	-79.3
Résultat des Actions internationales	6.6.5	-2′364′921	42′188′768	
Résultat des placements alternatifs		9'426'804	2′252′207	318.6
Résultat des Immeubles Suisses	6.6.6	12′847′421	11′311′361	13.6
Frais d'administration des placements	6.6.7	-2′914′999	-2′575′126	13.2
Dissolution de provisions non-techniques		_	308'000	-100.0
Autres produits		564'417	409′258	37.9
Produits sur prestations fournies		560′800	406'667	37.9
Produits divers		3′617	2′591	39.6
Autres charges		-244	-308′115	-99.9
Frais d'administration		-12′495′639	-12′857′890	-2.8
Frais d'administration		-4′687′504	-4′926′625	-4.9
Frais de marketing et de publicité		-7′808′135	-7′931′265	-1.6
Excédent de charges avant intérêts sur la fortune l	ibre	-1′413′440	96′953′092	
Intérêts fortune libre des œuvres de prévoyance		-307′630	-367′822	-16.4
Excédent de charges / de recettes avant formation réserve de fluctuation de valeur		-1′721′070	96′585′270	
Formation réserve de fluctuation de valeur	6.3	-	-	
Excédent de charges / excédent de recettes		-1′721′070	96′585′270	

Annexe

1 Bases et organisation

1.1 Forme juridique et but

La caisse de pension pro est une fondation de droit privé, conformément aux articles 80 et suivants du CC, à l'art. 331 du CO et à l'art. 48 alinéa 2 de la LPP, dotée d'une personnalité juridique et inscrite au registre du commerce sous le numéro CH-130.7.008.327-1. Elle assure les salariés et les employeurs des sociétés affiliées, dans le cadre de la LPP et de ses dispositions d'exécution, conformément à la législation et à la réglementation en vigueur, contre les conséquences économiques de la vieillesse, du décès et de l'invalidité.

1.2 Enregistrement et fonds de garantie

La caisse de pension pro est notamment soumise aux dispositions de la loi fédérale du 25 juin 1982 sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) et de la loi fédérale du 17 décembre 1993 sur le libre passage dans la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LFLP). Elle est inscrite au registre de la prévoyance professionnelle sous le numéro C1.0110. Conformément à l'art. 57 de la LPP, la caisse de pension pro est affiliée au fonds de garantie LPP et lui verse des cotisations, conformément aux dispositions de l'ordonnance du 22 juin 1998 sur le fonds de garantie LPP (OFG).

1.3 Actes et règlements

Les actes et règlements suivants régissent les activités de la caisse de pension pro:

Dénomination Da	ate de la dernière modification	Entrée en vigueur
Acte de fondation	10.06.2005	10.06.2005
Règlement sur la composition, l'élection et le mode de travail du Conseil de fondation	06.04.2009	01.04.2009
Règlement d'administration de la commission de prévoyance	13.12.2007	01.01.2008
Conditions générales de la Fondation	12.12.2008	01.11.2008
Règlement de prévoyance	17.12.2010	01.01.2011
Règlement concernant l'encouragement à la propriété du logement	17.12.2010	01.01.2011
Règlement concernant les frais	17.12.2010	01.01.2011
Règlement régissant les dispositions techniques	17.12.2010	31.12.2010
Règlement concernant les placements	23.04.2009	01.05.2009
Règlement de liquidation partielle de la Fondation ou d'œuvres de pr	évoyance 30.04.2010	01.01.2010

1.4 Organe paritaire de gestion / droits à signature

Le Conseil de fondation

Le Conseil de fondation de la caisse de pension pro est composé de six membres (trois représentants/représentantes des salariés et trois des employeurs). Il constitue l'organe de gestion stratégique de la caisse de pension pro. Il exerce au plus haut niveau la direction, la surveillance et le contrôle de la gestion de la caisse de pension pro. Les membres du Conseil de fondation signent collectivement à deux.

La durée du mandat du Conseil de fondation est fixée à cinq ans. Des réélections sont possibles. Au jour de référence, le Conseil de fondation se compose des membres suivants:

Prénom, nom, lieu		Durée du mandat
Peter Hofmann, Genève (Président)	RS	01.06.2005 – 31.12.2014
Dirk Jan Post, Oberdorf (Vice-président), jusqu'au 31.12.2010	RE	01.06.2005 - 31.12.2014
Hubert Gwerder, Muotathal	RS	01.01.2010 – 31.12.2014
Michael Dean Head, Ballwil	RS	01.06.2005 – 31.12.2014
Rainer Hürlimann, Baar	RE	01.06.2005 – 31.12.2014
Thomas Kopp, Luzern (à partir du 01.01.2011 Vice-président)	RE	01.01.2010 – 31.12.2014
Hansjörg Wehrli, Chur, à partir du 01.01.2011	RE	01.01.2011 – 31.12.2014

RE = représentant des employeurs

RS = représentant des salariés

1.5 Direction

La direction est déléguée à deux entreprises: Tellco Asset Management SA (anciennement Swiss Asset & Risk Management SA/placements et finances) et Tellco Pension Services SA (anciennement Project Engineering SA/administration et gestion ainsi que communication, marketing et distribution). La direction de la caisse de pension pro est assurée par les responsables de ces entreprises mentionnés ci-dessous:

Manfred Villiger (Président) Placements et finances Luigi Calarota Administration et gestion

Franz Pirker Communication, marketing et distribution

Les collaborateurs des entreprises mandatées signent collectivement à deux avec procuration ou faculté d'agir en tant que mandataire commercial.

1.6 Expert, organe de contrôle, conseillers, autorité de surveillance

Expert en prévoyance professionnelle

L'expert agréé en prévoyance professionnelle, conformément à l'art. 53, alinéa 2 de la LPP, est la société Auxor Actuaries SA, située à Gland. Elle vérifie régulièrement la capacité de la caisse de pension pro à satisfaire à tout moment à ses engagements ainsi que la conformité de ses dispositions actuarielles avec la législation.

Organe de contrôle

La loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) impose la mise en place d'un organe de contrôle indépendant qui contrôle chaque année la gestion, la comptabilité et les placements. Le Conseil de fondation a choisi en tant qu'organe de contrôle pour l'exercice 2010 la société Ernst & Young AG sise à Zurich.

Autorité de surveillance

La caisse de pension pro est placée sous l'autorité de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), qui vérifie notamment la conformité des dispositions réglementaires de la caisse de pension avec la législation.

Gestion de la fortune

Basée à Schwyz, la société Tellco Asset Management SA (anciennement Swiss Asset & Risk Management SA), négociant en valeurs mobilières sous le contrôle de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA), est gestionnaire de la fortune de la caisse de pension pro.

Etablissements dépositaires

Les établissements dépositaires de la caisse de pension pro sont la société Tellco Asset Management SA (anciennement Swiss Asset & Risk Management SA), basée à Schwyz, ainsi que le Newedge Group (UK), basé à Francfort.

Marketing et distribution

La société Tellco Pension Services SA (anciennement Project Engineering SA), basée à Schwyz, est chargée du marketing et de la distribution des prestations de services de la caisse de pension pro.

Administration et gestion

Tellco Pension Services SA (anciennement Project Engineering SA), basée à Schwyz, est chargée de l'administration et de la gestion.

1.7 Entreprises affiliées

Le nombre d'entreprises affiliées a évolué comme suit:

	2010	2009	2008
Situation au 1er janvier	5′352	5′159	4′176
Nouvelles entreprises affiliées	954	785	1′259
Contrats d'affiliation résiliés	-567	-592	-276
> dont résiliations consécutives à une cessation d'activité	-78	-84	-69
> dont résiliations consécutives au non-paiement des primes	-100	-223	-50
> dont résiliations consécutives à une faillite ou à une liquidation	-39	-18	-16
> dont résiliations consécutives à un changement d'institution de prévoyance	-25	-27	-7
> dont résiliations sans collaborateurs à assurer	-289	-215	-118
> dont résiliations pour d'autres motifs	-36	-25	-16
Situation au 31 décembre	5′739	5′352	5′159

Répartition géographique des entreprises affiliées:

	2010	2009	
Zurich / Argovie	1′450	1′367	
Suisse centrale	1′430	1′262	
Suisse romande	1′180	1′044	
Suisse orientale	791	848	
Plateau	684	649	
Tessin	204	182	

2 Membres actifs et bénéficiaires de rente

2.1 Assurés actifs

Evolution du nombre d'assurés

Le nombre d'assurés a connu l'évolution suivante:

	2010	2009	Evolution en %
Situation au 1er janvier	29′228	28′287	3.3
Entrées	17′073	12′909	32.3
Sorties	-18′402	-11′745	56.7
Départs à la retraite	-133	-181	-26.5
Transfert de cas d'invalidité 1)	-241	-22	995.5
Décès	-15	-20	-25.0
Situation au 31 décembre	27′510	29'228	-5.9

¹⁾ Les cas d'invalidité sont désormais gérés séparément par le réassureur dès la reconnaissance du droit aux prestations.

Le taux de variation élevé des entrées et des sorties par rapport à l'effectif total est imputable aux fluctuations liées à l'activité des entreprises affiliées à la caisse de pension pro spécialisées dans le placement de personnel.

Ages	Hommes	Femmes	Total
moins de 25 ans	2′277	1′003	3′280
de 25 à 34 ans	5′385	2′361	7′746
de 35 à 44 ans	4'855	2′359	7′214
de 45 à 54 ans	4′322	2′146	6′468
de 55 à 65 ans (64 pour les femmes)	1′809	959	2′768
plus de 65 ans (femmes: plus de 64 ans)	22	12	34
Total	18'670	8'840	27′510
Age moyen des assurés	2010	2009	

2.2 Evolution des cas d'invalidité réassurés en suspens

39.0

39.7

38.4

39.4

	2010	2009	2008
Situation au 31 décembre	234	228	210

2.3 Bénéficiaires de rentes

Hommes Femmes

	Rentes d'invalidité	Rentes de vieillesse		Rentes pour enfant	Total
Situation au 1er janvier	572	1′021	426	232	2′251
Nouvelles rentes	80	83	26	65	254
> dont reprises	24	1	1	19	45
Départs à la retraite de bénéficiaires d'une rente d'invalidité	-14				-14
Réactivation de bénéficiaires de rente d'invalidité	-23				-23
Rentes transmises	-2				-2
Echéances de rentes pour enfant				-56	-56
Cas de décès, échéance de rentes-pont	-3	-43	-26		-72
Situation au 31 décembre	610	1′061	426	241	2′338

2.4 Bénéficiaires de rentes issus du contrat d'assurance GENERALI Assurances de personnes

	31.12.2010	31.12.2009
Rentes d'invalidité	313	333
Rentes de vieillesse	409	418
Rentes de partenaire	149	173
Total	871	924

3 Mise en œuvre du but de la Caisse

3.1 Explication des plans de prévoyance

Les œuvres de prévoyance disposent d'un ou de plusieurs plans de prévoyance individuels définis selon la LPP en primauté de cotisations. Les prestations de risque sont définies en fonction de l'avoir de vieillesse projeté ou en pourcentage du salaire assuré (avec ou sans coordination).

3.2 Financement, méthodes de financement

Les cotisations servant à financer les plans de prévoyance sont définies en pourcentage du salaire assuré ou en pourcentage des coûts effectifs. Les primes de risque sont déterminées selon le tarif de réassurance du risque. Les contributions aux coûts du risque et aux frais administratifs financent les primes d'assurance, les cotisations au Fonds de garantie, la provision pour le taux de conversion, le fonds de compensation du renchérissement et les frais administratifs. L'employeur prend en charge au minimum 50 % du total des cotisations.

Recettes (Cotisations)	2010 CHF 1'000	2009 CHF 1'000	Evolution en %
Cotisations des salariés	76′145	76′893	-1.0
Cotisations des employeurs	88'490	88′140	0.4
Ducroire sur comptes de prime	-350	-200	75.0
Total des recettes	164′285	164′833	-0.3
Charges (Affectation)			
Bonifications de vieillesse	116′112	117′170	-0.9
Primes d'assurance	25′789	31′516	-18.2
Cotisations au fonds de garantie	809	824	-1.8
Constitution d'une provision pour le taux de conversion	2′099	2′492	-15.8
Constitution d'un fonds de compensation du renchérissement	1′460	1′495	-2.3
Frais d'administration	12′496	12′858	-2.8
Total des charges	158′765	166′355	-4.6
Solde	5′520	-1′522	

Contrairement à l'année 2009 au cours de laquelle les primes facturées ont pour la première fois été insuffisantes pour financer les dépenses liées aux primes d'assurance, à la constitution de provisions techniques et au financement des frais d'administration, la situation a évolué positivement. Ceci est principalement dû à la baisse de la prime de risque payée à notre réassureur à compter du 1er janvier 2010. Le taux de prime est garanti pour les quatre années à venir. Le solde positif s'érodera néanmoins au cours des prochaines années.

4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, principe de continuité

4.1 Confirmation concernant la comptabilisation selon Swiss GAAP RPC 26

Conformément à l'ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP2), modifiée dans le cadre de la 1ère révision de la LPP du 1er avril 2004, les institutions de prévoyance doivent depuis le 1er janvier 2005 obligatoirement présenter leurs comptes selon les prescriptions Swiss GAAP FER 26. Les présents comptes annuels 2010 respectent à la fois les exigences formelles en matière de structure du bilan, du compte d'exploitation et des annexes, et les exigences matérielles.

4.2 Principes comptables et principes d'évaluation

La comptabilité, l'établissement du bilan et l'évaluation sont exécutés conformément aux dispositions du CO et de la LPP, ainsi que des ordonnances s'y rapportant (en particulier l'OPP2 et Swiss GAAP RPC 26).

Les titres et les monnaies sont évalués aux cours du marché. L'évaluation des obligations de caisse, des hypothèques et des prêts s'effectue à la valeur nominale. Les placements directs en immeubles sont évalués à la valeur du marché. Les biens immobiliers sont évalués annuellement au moyen de la méthode DCF (Discounted Cash Flow), et dans des cas exceptionnels à la valeur d'acquisition diminuée le cas échéant de corrections de valeur. Les impôts latents sur les gains immobiliers sont calculés avec une durée de conservation de 5 ans minimum et inscrits au poste du bilan «provisions non techniques». Les terrains à bâtir ainsi que les constructions en chantier figurent au bilan à la valeur d'acquisition.

4.3 Modification des principes d'évaluation, de comptabilisation et d'établissement des comptes

Par rapport aux comptes annuels de 2009, il n'y a eu aucune modification des principes relatifs à l'évaluation, la comptabilisation et l'établissement des comptes.

5 Risques actuariels, couverture des risques, degré de couverture

5.1 Type de couverture du risque, réassurance

La caisse de pension pro est une caisse de pension semi-autonome. Les risques invalidité et décès sont réassurés par la Mobilière Suisse Société d'assurances sur la vie. Depuis le 1^{er} janvier 2005, les provisions constituées par «La Mobilière» pour les cas de prestations définitifs sont cédées à la caisse de pension pro et les cas de prestations sont gérés par la caisse de pension pro. A compter du 1^{er} janvier 2010, il a été conclu avec La Mobilière un contrat prévoyant des primes nettes.

Les participations aux excédents issues de contrats d'assurance de CHF 3'243'779 (dont CHF 3'000'000 estimés pour l'année 2010) sont inscrites à l'actif du bilan de la Fondation et ont été utilisées conformément au règlement de prévoyance, point 3.30.1 lettre a, relatif à la réduction de la sous-couverture au sens de l'art. 44 OPP 2. Aucune utilisation n'en a été faite au profit d'un employeur ou pour des réductions de contributions.

5.2 Explications relatives aux actifs et passifs des contrats d'assurance

A la date du bilan, les contrats d'assurance disposaient des avoirs et engagements suivants:

Actifs des contrats d'assurance	2010 CHF 1'000	2009 CHF 1'000	Evolution en %
Comptes de prime	426	2′022	-78.9
Réserves pour sinistres tardifs	19'810	20′609	-3.9
Actifs contrat d'assurance GENERALI	138′376	144′395	-4.2
Total des actifs des contrats d'assurance	158′612	167′026	-5.0
Passifs issus de contrats d'assurance			
Prestations d'assurance non encore réglées	260	1′390	-81.3
Passifs issus du contrat d'assurance GENERALI	138′376	144′395	-4.2
Total passifs issus de contrats d'assurance	138'636	145′785	-4.9

Les actifs et passifs issus du contrat d'assurance GENERALI représentent les réserves mathématiques et avoirs de vieillesse des rentiers provenant de la GENERALI Fondation LPP (cp pro) qui sont entièrement réassurés auprès de GENERALI Assurances de personnes SA.

Les réserves pour sinistres tardifs sont gérées par La Mobilière en tant que fonds servant à couvrir les sinistres tardifs (voir chiffre 5.7.5).

5.3 Evolution et rémunération des avoirs d'épargne

La tableau suivant présente l'évolution des avoirs d'épargne des assurés:

Situation au 1er janvier 1'177'4 Bonifications de vieillesse 116'1 Bonifications de vieillesse exonérées de primes 4'7 Rachats et versements uniques 15'7 Apports de libre passage Versements de fortune libre et de Réserve de contributions de l'employeur Remboursements de versements anticipés pour l'EPL/divorce 3'0 Prestations de libre passage/Résiliations de contrats -266'2			
Bonifications de vieillesse Bonifications de vieillesse exonérées de primes 4'7 Rachats et versements uniques 15'7 Apports de libre passage Versements de fortune libre et de Réserve de contributions de l'employeur Remboursements de versements anticipés pour l'EPL/divorce 3'0 Prestations de libre passage/Résiliations de contrats -266'2 Réduction par suite de liquidation partielle -9 Prestations en capital à la retraite -8'7 Transfert à la réserve mathématique des bénéficiaires de rente (décès) -3'2 Transfert à la réserve mathématique des bénéficiaires de rente (décès) -3'2	010 000 CH	2009 IF 1'000	Evolution en %
Bonifications de vieillesse exonérées de primes Rachats et versements uniques 15'7 Apports de libre passage 123'8 Versements de fortune libre et de Réserve de contributions de l'employeur Remboursements de versements anticipés pour l'EPL/divorce 3'0 Prestations de libre passage/Résiliations de contrats -266'2 Réduction par suite de liquidation partielle -9 Prestations en capital à la retraite -8'7 Transfert à la réserve mathématique des bénéficiaires de rente (décès) -3'2 Transfert à la réserve mathématique des bénéficiaires de rente (décès) -3'2	407 1′1	136′524	3.6
Rachats et versements uniques Apports de libre passage Versements de fortune libre et de Réserve de contributions de l'employeur Remboursements de versements anticipés pour l'EPL/divorce 3'0 Prestations de libre passage/Résiliations de contrats -266'2 Réduction par suite de liquidation partielle -9 Prestations en capital à la retraite -8'7 Transfert à la réserve mathématique des bénéficiaires de rente (décès) -3'2 Transfert à la réserve mathématique des bénéficiaires de rente (décès) -3'2	112 1	117′170	-0.9
Apports de libre passage Versements de fortune libre et de Réserve de contributions de l'employeur Remboursements de versements anticipés pour l'EPL/divorce 3'0 Prestations de libre passage/Résiliations de contrats -266'2 Réduction par suite de liquidation partielle -9 Prestations en capital à la retraite -8'7 Transfert à la réserve mathématique des bénéficiaires de rente (décès) -3'2 Transfert à la réserve mathématique des bénéficiaires de rente (décès) -3'2	728	2′218	113.2
Versements de fortune libre et de Réserve de contributions de l'employeur Remboursements de versements anticipés pour l'EPL/divorce 3'0 Prestations de libre passage/Résiliations de contrats -266'2 Réduction par suite de liquidation partielle -9 Prestations en capital à la retraite -8'7 Transfert à la réserve mathématique des bénéficiaires de rente (décès) -3'2 Transfert à la réserve mathématique des bénéficiaires de rente (décès) -3'2	721	6′590	138.1
Remboursements de versements anticipés pour l'EPL/divorce 3'0 Prestations de libre passage/Résiliations de contrats -266'2 Réduction par suite de liquidation partielle -9 Prestations en capital à la retraite -8'7 Transfert à la réserve mathématique des bénéficiaires de rente (départs à la retraite) Transfert à la réserve mathématique des bénéficiaires de rente (décès) -3'2	898 1	119′385	3.8
Prestations de libre passage/Résiliations de contrats -266'2 Réduction par suite de liquidation partielle -9 Prestations en capital à la retraite -8'7 Transfert à la réserve mathématique des bénéficiaires de rente (départs à la retraite) Transfert à la réserve mathématique des bénéficiaires de rente (décès) -3'2	913	-	
Réduction par suite de liquidation partielle Prestations en capital à la retraite -8'7 Transfert à la réserve mathématique des bénéficiaires de rente (départs à la retraite) Transfert à la réserve mathématique des bénéficiaires de rente (décès) -3'2	047	2′623	16.2
Prestations en capital à la retraite -8'7 Transfert à la réserve mathématique des bénéficiaires de rente (départs à la retraite) Transfert à la réserve mathématique des bénéficiaires de rente (décès) -3'2	250 -1	163′609	62.7
Transfert à la réserve mathématique des bénéficiaires de rente (départs à la retraite) Transfert à la réserve mathématique des bénéficiaires de rente (décès) -3'2	950	-3′860	-75.4
(départs à la retraite) Transfert à la réserve mathématique des bénéficiaires de rente (décès) -3'2	766	-16′140	-45.7
·	554 -	-29′291	-50.3
Versements anticinés nour l'EPI / divorce -13'0	266	-1′824	79.1
versements underpes pour let 27 divorce	087 .	-13′443	-2.6
Rémunération du capital d'épargne 20'5	594	20′921	-1.6
Divers 1	103	143	-28.0
Situation au 31 décembre 1'155'6	650 1′1	177′407	-1.8
Nombre de comptes d'épargne d'assurés actifs 24'5	507	25′375	-3.4
Nombre de comptes d'épargne d'assurés invalides et issus de cas d'invalidité 7	754	576	30.9

Pour l'année 2010, les avoirs de vieillesse ont été rémunérés provisoirement au taux de 2 %. Lors de la séance du 17 décembre 2010, le Conseil de fondation a décidé de fixer le taux définitif à 2 %, bien que le taux de couverture probable ait été de 97.2 %. Le dollar américain et l'euro ont subi en fin d'année une importante perte de valeur. Le Conseil de fondation s'attendait néanmoins à moyen terme à un affaiblissement du franc suisse.

La rémunération des avoirs de vieillesse au sein du compte-témoin LPP s'est effectuée au taux minimum LPP de 2 %.

Somme des avoirs de vieillesse selon la LPP (comptes-témoin) 5.4

La caisse de pension pro gère les avoirs de vieillesse prévus par la loi en vertu des dispositions de la LPP en tant que comptes témoin. L'exécution des prestations minimales prescrites par la LPP est ainsi garantie dans tous les cas. Les avoirs de vieillesse selon la LPP sont compris dans les positions ci-dessous:

	31.12.2010 CHF 1'000	31.12.2009 CHF 1'000	Evolution en %
Capitaux d'épargne	704′221	714′157	-1.4
Passifs issus de contrats d'assurance	25′404	27′118	-6.3
	729'625	741′275	-1.6

5.5 Evolution de la réserve mathématique des bénéficiaires de rente

	2010 CHF 1'000	2009 CHF 1'000	Evolution en %
Situation au 1er janvier	356′735	274′981	29.7
Reprise d'effectifs de rentiers	7′528	53′692	-86.0
Prestations d'assurance	17'454	12′291	42.0
Cession d'effectifs de rentiers	-57	-909	-93.7
Transfert à partir du capital d'épargne (départs à la retraite)	14′554	29′291	-50.3
Transfert à partir du capital d'épargne (décès)	3′266	1′824	79.1
Prestations en capital	-3′813	-1′958	94.7
Versements de rentes	-30′873	-25′317	21.9
Exonération de primes sur bonifications de vieillesse	-2′394	-2′070	15.7
A partir du fonds de compensation du renchérissement	105	-	
A partir de la provision pour le taux de conversion	1′343	2′827	-52.5
Constitution de réserve mathématique (évaluation)	11′208	12′083	-7.2
Situation au 31 décembre	375′056	356′735	5.1

5.6 Résultats de la dernière expertise actuarielle

L'expert en matière de prévoyance professionnelle a mené une expertise actuarielle au 31 décembre 2010. Selon les constatations qu'il a effectuées, il atteste que:

- la Fondation présente au 31 décembre 2010 un découvert technique de CHF 47.4 Mio et qu'elle n'offre pas la garantie intégrale qu'elle soit en mesure de faire face à ses engagements techniques
- les dispositions réglementaires concernant les prestations et leur financement sont conformes aux prescriptions légales
- le contrat d'assurance collective conclu avec «La Mobilière» comprend la couverture des risques d'invalidité et de décès et que des provisions adéquates ont été constituées pour les risques techniques supportés par la Fondation.

5.7 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Les engagements de la caisse de pension pro ont été calculés selon les principes et les directives 2000 pour les experts en caisse de pension de la Chambre suisse des actuaires-conseils et de l'Association suisse des Actuaires.

	31.12.2010 CHF 1'000	31.12.2009 CHF 1'000	Evolution en %
Réserve mathématique des bénéficiaires de rentes	375′056	356′735	5.1
Provisions techniques			
Provision selon l'art. 17 de la LFLP	1′510	1′586	-4.8
Provision pour la prestation de sortie minimale selon LPP	332	372	-10.8
Provision pour le taux de conversion	7′854	4′268	84.0
Réserve pour sinistres tardifs des réassureurs	19'810	20'610	-3.9
Fonds de compensation du renchérissement	5′164	3′809	35.6
Provision pour le risque	_	2′818	-100.0
Autres réserves pour sinistres tardifs	1′837	1′837	0.0
Total des provisions techniques	36′507	35′300	3.4

Les provisions et réserves inscrites au bilan se fondent sur le «Règlement régissant les dispositions techniques», élaboré par le Conseil de fondation de la caisse de pension pro, avec la participation de l'expert en caisse de pension.

5.7.1 Réserve mathématique des bénéficiaires de rente

La caisse de pension pro inscrit ses engagements de rente au bilan en utilisant les bases techniques CFA 2000 (3.5 %). Ces tables périodiques s'appuient sur des études effectuées entre 1993 et 1998 et ne tiennent pas compte de l'évolution ultérieure de l'espérance de vie. Depuis cette époque, l'espérance de vie a néanmoins augmenté de manière constante. Afin de tenir compte de cette évolution et d'anticiper la modification des bases, les provisions «Réserve mathématique des bénéficiaires de rente» comportent une provision pour longévité de 5 % (contre 4.5 % l'année précédente) de la réserve mathématique des rentes.

5.7.2 Provisions selon l'art. 17 LFLP

Ces provisions représentent la différence entre la prestation légale de libre passage et le capital d'épargne accumulé. Elles sont constituées par une seule affiliation (cpne) qui ne prévoit pas de financement symétrique des bonifications de vieillesse (cotisations constantes et échelle d'épargne croissante).

5.7.3 Provisions pour la prestation de sortie minimale selon LPP

Par suite de la réduction de la rémunération des capitaux d'épargne selon le principe d'imputation, les capitaux d'épargne de 2'309 personnes assurées se situent en-dessous du niveau de leur prestation de sortie du 31 décembre 2010. Etant donné qu'elles auraient droit en cas de sortie ou si un cas de prestation survenait à la prestation la plus élevée des deux, une provision a été constituée pour la différence.

5.7.4 Provisions pour le taux de conversion

L'objectif de la caisse de pension pro consiste à garantir le mieux possible sur le long terme le taux de conversion légal des rentes sur l'ensemble du capital d'épargne des assurés actifs. Afin d'y parvenir, la caisse de pension pro constitue une provision représentant la différence entre les taux de conversion légal et technique. Le montant de la provision est calculé par l'expert en caisse de pension.

Au 31 décembre 2010, une provision cible a été calculée et comptabilisée sur la base du «Règlement régissant les dispositions techniques» modifié. La provision pour le risque actuelle de CHF 2'818'000 a été utilisée pour augmenter la provision prévue pour le taux de conversion.

5.7.5 Réserves pour sinistres tardifs des réassureurs

Les primes de risque du réassureur sont calculées de manière à financer les cas d'invalidité et de décès de l'exercice en cours. En matière d'invalidité, plusieurs années peuvent néanmoins s'écouler entre l'apparition de l'événement actuariel et son règlement définitif. Des provisions doivent alors être constituées pour le traitement ultérieur de ces cas. Le contrat d'assurance a été résilié au 31 décembre 2009. Le décompte définitif de la réserve pour sinistres tardifs sera effectué au plus tôt début 2012, après décompte de tous les cas de sinistre.

5.7.6 Fonds de compensation du renchérissement

Les rentes minimales légales de survivant et d'invalidité dont la durée de versement a dépassé trois ans doivent être adaptées à l'évolution des prix jusqu'à l'âge de la retraite AVS, selon décision du Conseil fédéral. Le fonds de compensation du renchérissement a été créé à cette fin. L'affectation représente 0.2 % des salaires coordonnés en vertu de la LPP, soit 1'460'000 CHF. Les rentes de survivant et d'invalidité ne devant pas être adaptées à l'évolution des prix ainsi que les rentes de vieillesse sont quant à elles adaptées à l'évolution des prix en fonction des possibilités financières de la caisse de pension pro.

5.7.7 Provision pour le risque

Sur la base de la modification du «Règlement régissant les dispositions techniques», la provision pour le risque a été reportée dans la provision pour le taux de conversion.

5.7.8 Autres réserves pour sinistres tardifs

Il s'agit du risque de sinistres tardifs découlant de la prise en charge effectuée en 2009 d'une nouvelle affiliation.

5.7.9 Modification des bases techniques et des hypothèses

Les bases techniques ainsi que les hypothèses retenues pour les rapports annuels d'activité 2009 et 2010 sont identiques, à l'exception des points suivants:

- augmentation de 0.5 % à 5.0 % de la majoration justifiée par la modification éventuelle des bases (voir point 5.7.1)
- définition d'un objectif pour la provision prévue pour le taux de conversion (voir point 5.7.4)
- report de la provision pour le risque dans la provision pour le taux de conversion.

5.7.10 Degré de couverture selon l'art. 44 de l'OPP2

Le degré de couverture selon l'art. 44 de l'OPP2 résulte du rapport entre le capital de prévoyance disponible et le capital de prévoyance nécessaire sur le plan actuariel (provisions actuarielles incluses).

Bilan actuariel

	31.12.2010 CHF 1'000	31.12.2009 CHF 1'000	Evolution en %
Fortune de prévoyance disponible			
Actifs du bilan	1′800′272	1′792′895	0.4
Engagements du bilan	-95′573	-74′327	28.6
Compte de régularisation du passif	-11′525	-11′382	1.3
Réserves de contributions de l'employeur	-16′758	-14′868	12.7
Provisions non techniques	-830	-834	-0.5
Réserves de fluctuation de valeur des œuvres de prévoyance	-3′000	-3′000	0.0
Fortune libre des œuvres de prévoyance	-14′181	-18′981	-25.3
Fortune de prévoyance disponible totale	1′658′405	1′669′503	-0.7
Capitaux de prévoyance et provisions techniques			
Capitaux d'épargne	1′155′650	1′177′407	-1.8
Réserve mathématique des bénéficiaires de rente	375′056	356′735	5.1
Passifs issus de contrats d'assurance	138'637	145′785	-4.9
Provisions techniques	36′507	35′300	3.4
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	1′705′850	1′715′227	-0.5
Sur-/sous-couverture actuarielle	-47′445	-45′724	3.8
Degré de couverture de la Fondation (= degré de couverture minimal des œuvres de prévoyance)	97.2 %	97.3 %	
Degré de couverture moyen des œuvres de prévoyance	98.2 %	98.6 %	

6 Explications concernant le poste Placement de la fortune et le résultat net du placement de la fortune

Rétrospective

Les faits marquants de l'exercice sous revue ont été la stabilisation de l'économie mondiale, l'embrasement de la crise de la dette publique européenne (dont n'ont pas été épargnés d'autres «poids-lourds» de l'Ancien monde tels que les USA), les bilans malgré tout positifs des entreprises ainsi qu'une inflation maîtrisée, qui reprend néanmoins. Sélection de quelques événements remarquables de l'année écoulée:

- mise à disposition par l'Union Européenne d'un «filet de sécurité» aux pays impactés
- expansion massive de la masse monétaire américaine
- endettement public encore augmenté dans les pays industrialisés d'Europe et aux USA
- la politique monétaire expansionniste des instituts d'émission a conduit à une nouvelle baisse des taux d'intérêt au niveau mondial
- les marchés actions ont été très volatils: par suite de la crise européenne de la dette, les marchés mondiaux des actions ont cédé plus de 10 % malgré un début d'année positif
- le franc suisse s'est massivement apprécié, particulièrement par rapport à l'euro (-15.9%).

Par rapport à l'année précédente, c'est particulièrement l'allocation en placements à revenu fixe qui a continué à être réduite. Les actions, que nous considérons à leur juste prix, ont été légèrement surpondérées, de manière à nous positionner de manière neutre par rapport à l'indice de référence. Nous avons pu continuer à augmenter la part consacrée à l'immobilier dans un environnement difficile caractérisé par un excès de demande, de sorte que la part d'immobilier correspond désormais à la stratégie fixée. L'allocation des placements alternatifs a également pu être augmentée et représentait quasiment 5 % à la fin de la période sous revue. Ces placements ont apporté leur contribution à la stabilisation du rendement du portefeuille et au bon résultat global.

Performance

Après une année spectaculaire pour les obligations (les Obligations en CHF ont atteint en 2009 une performance d'environ 8 %), une augmentation de valeur respectable de presque 3.5 % net a pu être obtenue en 2010, malgré des taux d'intérêts nominaux uniformément bas (peu ou prou égale à la performance de l'indice de référence). Cette performance est due principalement au résultat de la première moitié de l'année. Elle n'a pas augmenté régulièrement au cours de l'année mais a été marquée par des excès importants dans les deux directions. La tendance a été similaire pour les Obligations internationales, bien qu'un facteur supplémentaire ait influencé la performance: l'effondrement de l'euro. Malgré le rendement négatif, une performance nette de -9.7 % a ainsi pu être obtenue par rapport à un indice de référence s'inscrivant à -10.85 %. La classe d'actifs Obligations convertibles (monnaies étrangères hedgées), représentant 4 % du portefeuille, a également apporté sa contribution positive en clôturant sur un résultat net de 3 %.

En dépit d'une amélioration pérenne de la croissance économique mondiale, l'année boursière 2010 a été marquée par une volatilité importante. Grâce à des résultats d'entreprises exceptionnellement bons, des chiffres d'affaires et des bénéfices en hausse ainsi que de bonnes perspectives économiques, les bourses se sont reprises au cours du deuxième semestre, après les baisses successives du deuxième trimestre. Des plus hauts annuels ont ainsi pu être enregistrés à la fin de l'année. Du fait d'une sélection rigoureuse de titres de qualité et à l'activité sur le segment du Derivative-Overlay, l'indice de référence (API) a pu être dépassé de 1 %. Ceci a permis d'obtenir une performance nette de 3.9 % sur le segment des Actions Suisse. En dépit de la surpondération des actions européennes, le segment Actions internationales a clôturé l'année sous revue à un niveau de 0.25 % supérieur à l'indice de référence, sur une performance négative de presque 1.1 %.

La catégorie Placements alternatifs, représentant 4 %, se compose principalement de fonds de Hedge Funds largement diversifiés et conservateurs. Ils ont été choisis de telle sorte que leur corrélation avec les classes d'actifs traditionnelles soit la plus faible possible, en visant dans tous les environnements de marché une performance positive sur 12 mois. Les monnaies étrangères ont été hedgées. Le reliquat des Placements alternatifs se compose d'investissements divers de Private Equity cotés. La performance de l'année 2010 a atteint 21.25 %.

Il a pu être constaté sur le marché que pratiquement la moitié des fonds immobiliers importants ont effectué uniquement des achats et pas de ventes. Par voie de conséquence, des produits de vente importants ont pu être dégagés dans le cadre de désinvestissements. Le taux de vacance des logements loués a légèrement augmenté. L'année sous revue a vu la proportion d'immobilier augmenter de CHF 88 Mio. Le rendement net obtenu pour cette catégorie a été de 3.90 %.

Grâce à une bonne performance relative dans presque toutes les classes d'actifs et en dépit d'une sous-pondération des Obligations en CHF et d'une duration courte, l'indice de référence (Pictet 25 - 2000) a pu être dépassé. La performance nette des placements a ainsi été de 1.44 % (comparée aux 1.31 % de l'indice). Après déduction des frais de gestion de la fortune, la performance est de 1.25 %.

Les placements sont en grande partie effectués de manière indirecte à travers la Fondation de placement Rigi (nommée à compter du 01.01.2011 Tellco Fondation de placement): CHF 1'233 Mio.

Perspectives

Le début de l'année 2011 nous a souri: le franc suisse a à nouveau perdu quelque peu de sa valeur et les actions se sont largement appréciées. Les résultats positifs des deux premiers mois n'ont malheureusement pas perduré, du fait des troubles en Afrique du Nord et au Moyen-Orient ainsi que de la catastrophe au Japon.

Il reste difficile de faire un pronostic pour l'année 2011. Grâce à notre politique éprouvée d'investissement conservatrice, nous sommes convaincus d'être à même de naviguer à travers ces eaux agitées. Ainsi, une inflation survenant du fait d'une hausse prévisible des taux d'intérêts ne laisserait pas de traces importantes dans notre performance future.

6.1 Organisation de l'activité de placements, Règlement relatif aux placements

Le Règlement relatif aux placements date du 23 avril 2009. La gestion de fortune, à l'exception des produits immobiliers, sera assumée par Tellco Asset Management SA, basée à Schwyz. Les établissements dépositaires des placements en titres sont Tellco Asset Management SA, basée à Schwyz, et le Newedge Group (UK), basé à Francfort. Tellco Immobilière SA, basée à Schwyz, est chargée de la gestion du portefeuille et de la gestion des produits immobiliers.

La société Tellco Asset Management SA a déclaré par convention du 25 octobre 2007 n'avoir accepté aucun avantage financier dans l'exercice de la gestion patrimoniale depuis septembre 2006 et s'est engagée à l'avenir à transmettre de sa propre initiative d'éventuels avantages financiers à la caisse de pension pro. En 2010, aucun avantage de cette nature n'a été accordé.

La société Tellco Immobilière SA s'est engagée par signature du contrat de fourniture de services à transmettre de sa propre initiative à la caisse de pension pro tout avantage financier pouvant lui être accordé ainsi qu'à ses collaborateurs par des tiers, dans le cadre de l'activité faisant l'objet du contrat de fourniture de services. En 2010, aucun avantage de cette nature n'a été accordé.

6.2 Utilisation des extensions avec résultat du rapport

Il n'a été pris en compte aucune extension.

6.3 Valeur-cible et calcul des réserves de fluctuation

La réserve de fluctuation de valeurs est constituée ou dissoute afin de compenser les variations à court terme de la valeur des placements financiers. Sa valeur-cible est calculée selon les hypothèses fondées sur le risque encouru sur les placements contenues dans l'étude de congruence actif/passif effectuée périodiquement.

	31.12.2010 CHF 1'000	31.12.2009 CHF 1'000	Evolution en %
Valeur-cible de la réserve de fluctuation	205′000	203'000	1.0
Valeur - cible en % de la fortune	12.5 %	12.5 %	
Réserve de fluctuation de valeur disponible	_	-	

6.4 Présentation des placements par catégorie

	31.12.2010		31.12.2009			
	CHF 1'000	en %	Stratégie en %	CHF 1'000	en %	Stratégie en %
Marché monétaire	46′903	2.9	0-10	105′148	7.1	0-10
Prêts et hypothèques	8′930	0.6	0-2	9′180	0.6	0-2
Obligations Suisse et étranger en CHF	427′986	26.5	25-45	439′980	29.7	25-45
Obligations internationales en monnaies étrangères	192'690	11.9	9-14	191′403	12.9	9-14
Obligations convertibles	66′929	4.1	0-8	78′625	5.3	0-8
Actions Suisse	157′922	9.8	4-13	136′948	9.3	4-13
Actions internationales	242'693	15.0	6-16	196′781	13.3	6-16
Placements alternatifs	77′756	4.8	0-5	13′396	0.9	0-5
Immeubles Suisse	395'657	24.5	20-30	307′655	20.8	20-30
Total intermédiaire	1′617′466	100.0		1′479′116	100.0	
Créances contre employeurs	19′768			19′180		
Acomptes pour œuvres de prévoyance	_			126′000		
Autres créances suisses	754			666		
Actifs transitoires	3′672			907		
Actifs des contrats d'assurance	158′612			167′026		
Total des actifs	1′800′272			1′792′895		

6.4.1 Marché monétaire

Le poste Marché monétaire contient des avoirs en compte auprès de banques et de négociants en valeurs mobilières.

6.4.2 Prêts et hypothèques

La caisse de pension pro a accordé un prêt hypothécaire garanti par cédule hypothécaire à deux employeurs et à un tiers.

6.4.3 Obligations

La part d'Obligations en CHF a été à nouveau réduite au cours de l'année sous revue, du fait de notre anticipation de la hausse des taux d'intérêt. La part des Obligations internationales libellées en monnaies etrangères reste en valeur pratiquement inchangée, la quote-part des placements a néanmoins été légèrement réduite.

6.4.4 Actions

La quote-part Actions a varié au cours de l'année entre 21 % et 26 %. L'augmentation du volume représente CHF 66.9 Mio.

6.4.5 Placements alternatifs

Cette position est constituée de placements en Hedge-Funds de CHF 62.6 Mio. et de placements en Private-Equity de CHF 15.2 Mio.

6.4.6 Immobilier Suisse

Le portefeuille immobilier a été augmenté de CHF 88 Mio durant l'exercice sous revue, pour atteindre la part de 24.5 %. Une proportion de près de CHF 288.4 Mio est investie en parts du groupe d'investissement «Immobilier Suisse» de Tellco Fondation de placement.

6.5 Instruments financiers dérivés ouverts

Au 31.12.2010, aucun poste d'instruments dérivés n'était ouvert:

Contrats à terme sur devises (hedgings)	Echéance	Valeur du marché CHF 1'000	Volume du contrat CHF 1'000
Vente USD/CHF	25.3.2011	3′702	57′710
Vente USD/CHF	25.3.2011	102	1′499
Vente EUR/CHF	25.3.2011	623	10′989
Total		4'427	70′198

Les contrats de hedging sont couverts par des investissements existants.

6.6 Explications relatives au résultat net des placements de capitaux

Les différents éléments composant le résultat net des placements figurent dans le compte de résultat. Vous en trouverez ci-après les postes principaux.

6.6.1 Résultat du segment marché monétaire

Le rendement net des placements sur le marché monétaire se décompose comme suit:

	2010 CHF 1'000	2009 CHF 1'000
Intérêts perçus sur les placements sur le marché monétaire	81	160
Performance des devises issue des placements sur le marché monétaire	-1′672	656
Résultat du segment marché monétaire	-1′591	816

6.6.2 Résultat du segment Obligations Suisse et étranger en CHF

Le rendement net des Obligations Suisse et étranger en CHF se décompose comme suit:

	2010 CHF 1'000	2009 CHF 1'000
Intérêts	85	315
Variation de cours	362	977
Résultat des placements de Tellco Fondation de placement	14′210	38′189
Résultat du segment Obligations Suisse et étranger en CHF	14′657	39'481

6.6.3 Résultat du segment Obligations internationales en monnaies étrangères

Le rendement net des Obligations internationales en monnaies étrangères se décompose comme suit:

	2010 CHF 1'000	2009 CHF 1'000
Intérêts	-	19
Variation de cours	-1′685	525
Résultat des placements de Tellco Fondation de placement	-17′623	7′038
Résultat du segment Obligations internationales en monnaies étrangères	-19'308	7′582

6.6.4 Résultat du segment Actions Suisse

Le rendement net des Actions Suisse se décompose comme suit:

	2010 CHF 1'000	2009 CHF 1'000
Variation de cours	-161	292
Résultat des placements de Tellco Fondation de placement	5′707	26′523
Résultat du segment Actions Suisse	5′546	26′815

6.6.5 Résultat du segment Actions internationales

Le rendement net des Actions internationales se décompose comme suit:

	2010 CHF 1'000	2009 CHF 1'000
Variation de cours	-673	238
Résultat des placements de Tellco Fondation de placement	-1′692	41′393
Variation de cours sur opérations de couverture (Futures)	-	557
Résultat du segment Actions internationales	-2′365	42′188

6.6.6 Résultat du segment Immobilier Suisse

Le rendement des immeubles se décompose comme suit:

	2010 CHF 1'000	2009 CHF 1'000
Loyers	4′824	4′559
Entretien	-965	-811
Fluctuation de valeur des placements directs	-1′174	28
Evolution des impôts latents sur les gains immobiliers	4	-12
Gains sur vente de placements directs	341	-
Résultat des placements de Tellco Fondation de placement	9'817	7′546
Résultat du segment Immobilier	12'847	11′310

6.6.7 Frais de gestion des placements

	2010 CHF 1'000	2009 CHF 1′000
Droits de garde et frais bancaires	12	22
Evaluation des biens immobiliers	32	12
Gestion de la fortune mobilière et immobilière	2′871	2′541
Frais de gestion des placements	2′915	2′575

Les placements de fortune moyens ont augmenté de CHF 1.35 Mrd en 2009 à CHF 1.52 Mrd en 2010 (+ 12.6 %). C'est la raison de l'augmentation des frais de gestion de la fortune.

6.7 Explications concernant les placements auprès des employeurs et des réserves de contributions des employeurs

6.7.1 Explications concernant les placements auprès des employeurs

Au 31 décembre 2010, le total des créances de comptes de prime contre les entreprises affiliées s'élevait à 20'784'000 CHF (2'735 employeurs). En outre, le ducroire des créances douteuses se monte à environ 1'015'000 CHF. Les soldes à la charge des employeurs ont été incrémentés à un taux de 6 %, contre 2 % pour les soldes au crédit des employeurs. Cette comptabilisation a entraîné le paiement d'intérêts pour un montant de 268'000 CHF. Ces créances en compte courant ne sont pas considérées comme étant un placement auprès de l'employeur.

Le poste Placements hypothécaires auprès d'employeurs d'un montant de CHF 2'930'000 correspond à un crédit hypothécaire en Allemagne avec mise en gage (avec niveau d'endettement faible) et à un crédit hypothécaire en Suisse.

6.7.2 Explications relatives aux réserves de contributions des employeurs

Outre les engagements de compte de prime envers les entreprises affiliées (10'122'000 CHF au 31 décembre 2010), on compte les réserves de contributions de 315 employeurs. L'évolution de ces réserves se présente comme suit:

	2010	2009
	CHF 1'000	CHF 1'000
Situation au 1er janvier	14′869	12′362
Dépôts	4′382	3′793
Versements	-811	-246
Utilisation pour le versement des cotisations des employeurs	-1′636	-1′302
Utilisation pour attribution au capital d'épargne	-336	-
Intérêts 2.0 % (année précédente 2.00 %)	290	262
Situation au 31 décembre	16′758	14′869

7 Explication des autres postes du bilan et du compte d'exploitation

Néant.

B Directives de l'autorité de surveillance

L'Office Fédéral des Assurances Sociales a donné décharge du compte d'exploitation 2009 en date du 1^{er} octobre 2010 sans émettre de réserve.

9 Autres informations relatives à la situation financière

9.1 Sous-couverture/explication des mesures prises (art. 44 OPP2)

Le Conseil de fondation a traité de la sous-couverture au cours de ses séances de l'année 2010. Les avoirs de vieillesse des personnes assurées ont été rémunérés provisoirement au taux de 2 % (voir chiffre 5.3). Nonobstant le niveau provisoire du degré de couverture de 97.2 %, le Conseil de fondation a décidé au cours de sa séance du 17 décembre 2010 de fixer le taux d'intérêt définitif à 2 %. Le dollar US ainsi que l'euro ont accusé des baisses importantes à la fin de l'année. Le Conseil de fondation s'attendait cependant à une baisse du franc suisse à moyen terme. Le degré de couverture se situait à la fin février 2011 à 98 %.

Le taux d'intérêt provisoire pour 2011 a également été fixé à 2 %.

Des mesures visant à résorber le découvert ne seront à nouveau prises qu'en cas d'aggravation de la situation.

9.2 Liquidations partielles

Il sera tenu compte en ce qui concerne les résiliations de contrat au 31.12.2010 du degré de couverture déterminant de 97.2 %, en application du «Règlement de liquidation partielle de la Fondation ou d'œuvres de prévoyance» du 20.04.2010.

9.3 Procédures judiciaires en cours

Aucune procédure judiciaire en rapport avec la situation financière n'est en suspens. Le recours ouvert/la dénonciation déposé (e) auprès de l'Office fédéral des assurances sociales, Berne, contre notre Fondation a été retiré (e) au cours de l'exercice sur demande des requérants.

9.4 Engagements éventuels à l'égard de tiers

Etat au 31 décembre 2010 CHF 620'000

9.5 Résiliation prématurée du contrat d'assurance invalidité-vieillesse GENERALI

Au 1^{er} janvier 2011, le contrat d'assurance invalidité-vieillesse conclu avec GENERALI Assurance de personnes (GAP) a été résilié prématurément pour les rentes de vieillesse et de partenaires. La GAP garantit dans le cadre de la résiliation consensuelle un financement intégral solide des prestations sur la base CFA 2000, taux d'intérêt technique à 2.75 %, rentes à vie en cours augmentées de 5 %. Ces prestations sont supérieures à la valeur de rachat contractuelle.

10 Evénements survenus postérieurement à l'établissement du bilan

Postérieurement à la date du bilan, aucun événement important n'est survenu qui aurait nécessité une correction des comptes annuels 2010.

Rapport de l'organe de révision

Au Conseil de fondation de la Caisse de pension pro, Schwyz

Zurich, le 5 avril 2011

En notre qualité d'organe de contrôle, nous avons vérifié la légalité des comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe), de la gestion, des placements ainsi que des comptes de vieillesse de la caisse de pension pro pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2010.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, de la gestion et des placements, ainsi que des comptes de vieillesse incombe au Conseil de fondation, alors que notre mission consiste à les vérifier et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes et aux placements, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Lors de la vérification de la gestion, nous avons évalué si les exigences légales et réglementaires relatives à l'organisation, à l'administration, à la perception des cotisations et au versement des prestations, ainsi que les exigences relatives à la loyauté dans la gestion de fortune ont été respectées. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes annuels, la gestion et les placements, ainsi que les comptes de vieillesse sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Les comptes annuels présentent un découvert de CHF 47'445'072 et un degré de couverture de 97.20 %. Les mesures prises sous sa propre responsabilité par le Conseil de fondation, avec le concours de l'expert en matière de prévoyance professionnelle, pour résorber le découvert, concernant les placements et l'information des bénéficiaires, sont présentées dans l'annexe aux comptes annuels. Sur la base de l'article 35a al. 2 OPP2, nous devons constater dans notre rapport si les placements concordent avec la capacité de risque de l'institution de prévoyance en découvert. Selon notre appréciation, nous constatons que

- le Conseil de fondation assume activement sa tâche de gestion de manière conforme à la situation et explicite dans le choix d'une stratégie de placement appropriée à la capacité de risque donnée, telle qu'expliquée dans l'annexe aux comptes annuels sous chiffres 1 et 6;
- le Conseil de fondation a respecté les prescriptions légales en matière d'exécution des placements et a notamment déterminé la capacité de risque en appréciant tous les actifs et les passifs en fonction de la situation financière effective ainsi que de la structure et des développements à attendre dans l'effectif des assurés;

- les placements chez l'employeur correspondent aux dispositions légales;
- les placements sont en conformité avec les dispositions des articles 49 a et 50 OPP2 compte tenu des explications qui précèdent;
- les mesures visant à résorber le découvert ont été décidées par le Conseil de fondation avec le concours de l'expert en matière de prévoyance professionnelle, appliquées dans le cadre des dispositions légales et du concept de mesures et les obligations d'information ont été respectées;
- le Conseil de fondation a surveillé jusqu'ici l'efficacité des mesures visant à résorber le découvert. Il nous a en outre confirmé qu'il poursuit sa surveillance et adaptera les mesures en cas de changement de situation.

Nous constatons que la possibilité de résorber le découvert et la capacité de risque concernant les placements dépendent également d'événements imprévisibles, tels que les développements sur les marchés des placements et chez l'employeur.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA

Bruno Christen Expert-réviseur agréé (Réviseur responsable) Sandra Hensler Kälin Expert-réviseur agréé

Impressum

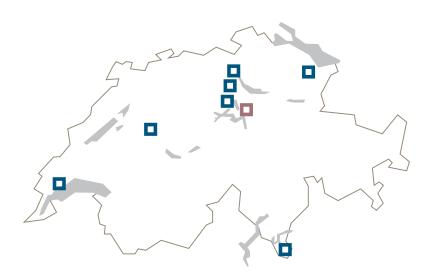
Rapport de gestion 2010 de la caisse de pension pro

Editeur caisse de pension pro

© Copyright 2011 Tellco SA, Schwyz

En cas de divergences, seule la version allemande fait foi.

Etabli à Schwyz, présent à vos côtés.



■ Siège principal

pensionskasse pro Bahnhofstrasse 4 Postfach 434 CH-6431 Schwyz t 041 817 70 10 info@pkpro.ch

Suisse centrale

LU, NW, OW, SZ, UR, ZG pensionskasse pro Bahnhofstrasse 3 CH-6340 Baar t 041 761 02 05 zentralschweiz@pkpro.ch

Romandie

GE, VD, FR, NE, VS, JU caisse de pension pro Rue des Marchandises 13 Case postale 1102 CH-1260 Nyon 1 t 022 990 90 40 romandie@pkpro.ch

Zurich / Argovie

ZH (Ouest), AG pensionskasse pro Albisstrasse 33 CH-8134 Adliswil t 043 268 82 50 zurich@pkpro.ch

Plateau suisse

BE, BS, BL, SO pensionskasse pro Morgenstrasse 129 CH-3018 Bern t 031 911 82 82 mittelland@pkpro.ch

Ticino

cassa pensione pro Bahnhofstrasse 4 Casella postale 434 CH-6431 Svitto t 091 646 32 42 ticino@pkpro.ch

Zurich Est

ZH (Est), SH, TG pensionskasse pro Bellerivestrasse 3 CH-8008 Zürich t 044 817 01 02 zurich-ost@pkpro.ch

Suisse orientale

AI, AR, GL, GR, SG, TG pensionskasse pro Kornhausstrasse 3 Postfach 1651 CH-9001 St. Gallen t 071 250 18 20 ostschweiz@pkpro.ch